

AFFAIRE N° 4 - proposition de vente à la Commune de St-Denis d'un terrain sis rue Ste-Jean à St-Denis moyennant le prix de 2.200.000. frs. formé par M. NOARREAU Gervais (terrain destiné à un parc auto près du Petit Marché).

Le Maire : donne lecture du rapport.

" Messieurs,

Lors d'une précédente session, nous avons discuté de la question d'aménagement en parc auto de la cour de l'immeuble communal contigu au Petit Marché.

Le travail est d'ailleurs déjà fait mais il se trouve que l'entrée de ce parking est trop étroite, ce qui le rend pratiquement inutilisable. La propriété limitrophe, d'une superficie de 218 m², appartient à Mme NOARREAU Gervais qui accepte de le vendre à la Commune pour le prix de 2.200.000. frs.

J'estime que son offre est acceptable.

J'appelle toutefois votre attention sur le fait que sur le terrain en cause se trouve un immeuble très vétuste occupé par M. Georges LAM-TOUH.

Convoqué à la Mairie, l'intéressé a été avisé de ce qu'un arrêté de menace péril sera pris concernant l'immeuble qu'il occupe et qu'il doit, en conséquence, prendre toutes dispositions utiles pour l'évacuer avant la fin du mois de Juillet.

Jusqu'ici il n'a pas rendu ce bâtiment. Je pense que le Conseil voudra bien m'autoriser à poursuivre son expulsion.

Cette acquisition sera payable 2 Millions par virement des fonds "cyclone" et le solde sur le budget primitif. En conséquence, il sera demandé à l'Autorité de Tutelle de bien vouloir autoriser le virement d'un crédit de 2 Millions du chapitre 602 "Charges exceptionnelles" au chapitre 210 "Acquisitions terrains".

Je vous demande, Messieurs, de me faire connaître votre avis à ce sujet ./.

Approuvé
M. Louis de Noailles
Le Maire
Signé : Germain
Gardier

Le Maire : Je demande au Conseil Municipal d'accepter cette proposition et de payer immédiatement 2.000.000. de francs sur les fonds dont nous demandons le virement de chapitre à chapitre et le solde sur le budget supplémentaire ou sur le budget primitif de 1963.

Cette acquisition nous permettra une large entrée qui facilitera l'aménagement d'un parc auto à l'intérieur du Petit Marché, en attendant l'agrandissement de celui-ci.

M. ATECIAN : rappelle que M. MOULLAN avait proposé son terrain qui fait face au Petit Marché.

Le Maire : Nous avons en effet reçu des offres pour le terrain MOULLAN et le terrain ZADVAT. Mais le prix total proposé était, - si je ne me trompe, - de 52.000.000. de francs. A l'époque le Conseil Municipal avait été unanime à dire que ce prix était nettement exagéré.

De plus, le terrain MOULLAN est en déclivité et ne nous intéresse pas pour le moment, en raison de son prix.

M. AYECHAN : La Commune ne pourrait-elle faire une offre à M. MOULLAN ?

Le Maire : La Commune ne fait pas d'offre ; d'ailleurs, vu le prix qui est demandé par M. MOULLAN, nous ne pourrions que faire une offre qui paraîtrait dérisoire par rapport à ce qu'il propose.

L'acquisition du terrain de Mme ROANNEG Gervais est votée à l'unanimité.

Vu
M. Dupuis, Sec. M. Noveau 1962
Le Greffier,
Signé: Ferréol Guadier